



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 16856

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme des marchés publics. Il semble souhaitable de promouvoir une plus grande efficacité et plus de transparence dans les marchés publics. Il souhaite donc connaître dans quel délai des mesures de réforme du code des marchés publics seront prises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend que le cadre législatif et réglementaire des marchés publics réponde aux critères d'efficacité, de clarté d'efficacité, de clarté et de rigueur. La réforme du code des marchés doit également s'attacher à améliorer l'accès de toutes les entreprises à la commande publique : pour les PME, en effet, les différentes phases d'information et de passation des marchés comportent trop souvent des obstacles. Le recours aux nouvelles technologies de l'information doit contribuer à accroître l'information des entreprises et à simplifier leurs démarches. Autour de ces axes, la concertation avec les différents partenaires sera relancée au cours des prochains mois. Le calendrier de l'examen parlementaire sera déterminé par le programme de travail des assemblées, en fonction de l'avancée de l'ensemble des chantiers en cours et de la progression de la concertation sur cette réforme du code des marchés publics. Il devrait se situer en 1999.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16856

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3847

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5414